



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS Exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DECEMBRE 2018

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, vous aurez à élire **vos représentants** à la **Commission Consultative Paritaire** compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant les **fonctions d'enseignement, d'éducation et de psychologue de l'éducation nationale**.

Le système scolaire en Guadeloupe ne peut fonctionner sans l'apport des personnels contractuels car le nombre de postes mis au concours de recrutement des enseignants du secondaire ne couvre en totalité ni les besoins d'enseignement, ni les besoins en remplacement.

Malgré tout, ces élections se déroulent dans un contexte difficile, marqué par :

- une **volonté politique rectorale d'écartier du système les non titulaires dont les contrats ont été reconduits de manière successive pendant 6 ans pour empêcher leur accès au CDI,**
- une **gestion inique des contractuels basée uniquement sur des principes budgétaires,**
- **La mise en place de critères** comme par exemple l'inscription au concours, condition sine qua non au réembauche des contractuels.

Les commissaires paritaires du SPEG, grâce à leur détermination et leur courage, face à une administration souvent condescendante avec une politique anti sociale, ont pu malgré tout défendre avec détermination les intérêts des contractuels de l'académie.

Le SPEG tient à rassurer l'ensemble des contractuels de l'académie de Guadeloupe, de sa détermination à toujours faire respecter leurs droits face à une administration rectorale qui sacrifie une gestion humaine des ressources sur l'hôtel des intérêts budgétaires et comptables dans une académie déjà en déroute.

Le SPEG continue le combat pour la défense des contractuels de l'académie de Guadeloupe avec la même détermination pour :

- Exiger que le rectorat applique strictement les textes réglementaires,
- Faire respecter le droit à l'accès au CDI des contractuels qui, même s'il ne garantit pas leur emploi, constitue un avantage en termes de priorité d'emploi, de progression d'échelon et de salaire,
- Mettre en place des critères **d'affectation** sur **l'équité** et **la transparence et non de façon arbitraire**,
- Mettre en place des formations adaptées au besoin des contractuels afin de leur permettre de mieux appréhender les concours.

Voter massivement pour le SPEG, c'est œuvrer afin que nos revendications soient entendues et prises en compte en contraignant l'administration à établir un vrai dialogue social.

Voter massivement pour le SPEG, c'est s'assurer de faire infléchir la politique rectorale arbitraire grâce à notre lutte acharnée.

Le **SPEG**, par sa vision unitaire de l'organisation des personnels de l'Education en Guadeloupe, par sa volonté de régler la situation des contractuels de l'éducation en la liant à la situation de l'emploi en Guadeloupe est la **seule force capable de mobiliser et mener ce combat**.

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018

Votez et faites voter

SPEG

